



Programme Mer du Nord



Qu'est-ce que le programme Mer du Nord?

Pour la première fois, la Normandie devient éligible au programme Interreg Mer du Nord.

Cette nouvelle zone de coopération couvre les régions côtières du nord-ouest de la France, la partie flamande de la Belgique, la zone nord-ouest de l'Allemagne, l'ensemble des Pays-Bas et du Danemark, la zone sud de la Norvège et la zone sud-ouest de la Suède.

Ce programme soutient des projets pilotes et de démonstration, le développement des technologies et des compétences.



La zone du programme couvre une superficie d'environ 536.000 km² avec une population d'environ 61,5 millions d'habitants. Toutes les régions participantes sont adjacentes aux eaux marines et beaucoup d'entre elles sont des régions côtières qui bordent directement le bassin de la mer du Nord.

Le budget alloué à ce programme est de :

176,5 millions €

Les objectifs du programme

Le programme Interreg Mer du Nord doit contribuer à la stratégie "Région de la mer du Nord 2030" de la Commission de la mer du Nord, qui a été lancée en novembre 2020 et qui identifie les principaux défis et les caractéristiques communes de la région de la mer du Nord ainsi que quatre thèmes :

1. Une mer du Nord productive et durable, soutenant un développement marin et maritime durable.

2. Une région de la mer du Nord climatiquement neutre, contribuant à une région de la mer du Nord résiliente et adaptée, ayant atteint la neutralité climatique au plus tard en 2050
3. Une région de la mer du Nord connectée, qui assure une accessibilité sans fossile, sûre et conviviale pour tous et dans chaque territoire de la région de la mer du Nord, et
4. Une région de la mer du Nord intelligente, qui soutient la position de leader de la région en matière d'économie et de démocratie durables en maximisant ses avantages concurrentiels grâce à l'innovation et aux économies bleue et verte.

Qui sont les bénéficiaires?

Le programme Mer du Nord encourage différents types de partenaires pour les projets afin de garantir une perspective multidisciplinaire et un haut niveau d'innovation. Les efforts visant à impliquer directement les autorités locales et régionales et leurs décideurs dans le programme sont encouragés. La participation d'organisations privées, d'organisations de soutien aux entreprises ou de représentants de réseaux devrait faire partie intégrante des partenariats de projets.

Les priorités d'intervention

Priorité 1 : Des économies robustes et intelligentes dans la région de la mer du Nord

L'objectif de cette priorité est de favoriser un développement économique durable dans la région. Les projets relevant de cette priorité aideront les acteurs régionaux des secteurs public et privé à développer la résilience afin de protéger les économies et les sociétés régionales de la région de la mer du Nord contre les chocs et les crises potentiels. Les projets de la priorité 1 peuvent également se concentrer sur le maintien et le renforcement de la capacité d'innovation régionale, sur la mise en oeuvre de l'innovation et sur la préparation des structures et des acteurs économiques à l'avenir pour répondre aux demandes futures, par exemple, par le développement des compétences.

Dans le cadre de cette priorité, deux objectifs spécifiques ont été sélectionnés :

- 1.1 : Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées
- 1.2 : Développer les compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat

Priorité 2 : Une transition verte en mer du Nord

L'objectif de la priorité 2 est de faire progresser la transition verte dans la région afin de soutenir le développement durable tout en réduisant les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Les projets relevant de la priorité 2 doivent contribuer à réduire l'empreinte environnementale de la région grâce au développement des énergies vertes, des carburants alternatifs, de l'économie circulaire et des transports durables.

Dans le cadre de cette priorité, cinq objectifs spécifiques ont été sélectionnés :

- 2.1 : Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables en intégrant des critères de durabilité
- 2.3 : Développer des systèmes énergétiques intelligents, de réseaux et de stockage en dehors du réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E)
- 2.4 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en termes de ressources
- 2.5 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie nette zéro carbone

Priorité 3 : Une région de la mer du Nord résiliente face au changement climatique

L'objectif de la priorité 3 est de développer une perspective à long terme pour préserver l'environnement naturel de la région de la mer du Nord et protéger les sociétés des effets néfastes du changement climatique. Les projets relevant de cette priorité contribueront aux pratiques d'adaptation au changement climatique et à l'amélioration de la biodiversité.

Dans le cadre de cette priorité, deux objectifs spécifiques ont été sélectionnés :

- 3.1 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
- 3.2 : Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution

Priorité 4 : Meilleure gouvernance dans la région de la mer du Nord

L'objectif de la priorité 4 est d'améliorer les structures de gouvernance à plusieurs niveaux et d'accroître la capacité institutionnelle des gouvernements, des organisations internationales, de l'UE, des ONG, des parties privées et des citoyens dans leur participation aux activités liées à la gouvernance. Faciliter et améliorer la gouvernance à plusieurs niveaux permet non seulement de renforcer la coordination entre les acteurs de la gouvernance, mais aussi d'assurer une prise en compte plus inclusive des intérêts.

Dans le cadre de cette priorité, un objectif spécifique a été sélectionné :

- 4.1 : Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération

Caroline GAUTHIER

Point de Contact National

Le point de contact est basé à Lille, à la Direction Europe de la Région Hauts-de-France, Autorité Nationale du Programme

caroline.gauthier@hautsdefrance.fr 03 74 27 40 56

Caroline DAESSLE

Point de Contact National

Le point de contact est basé à Lille, à la Direction Europe de la Région Hauts-de-France, Autorité Nationale du Programme

Caroline.DAESSLE@hautsdefrance.fr 03 74 27 00 00